

REGLES A SUIVRE POUR LES COMPETITIONS DE L'EGSM
(signez et rendez-nous le bas de la feuille)

Votre enfant est inscrit(e) dans un groupe « compétition » ... Nous vous demandons en début d'année, un chèque de caution de 50 €.

Si votre enfant ne peut participer à une compétition à laquelle il est inscrit pour cause de maladie ou de blessure, il nous faut impérativement un certificat médical.

Si une absence non justifiée survient, le bureau de l'EGSM se réserve le droit d'encaisser le chèque de 50 € car nous payons une amende à la fédération.

Les dates des compétitions sont accessibles sur le site de l'EGSM dans l'onglet actualité. Ce sont des dates approximatives sur un week-end. Il convient donc de réserver le week-end entier car nous sommes tributaires, du département et de la région qui fixent environ 15 jours avant le jour et les horaires définitifs – qui peuvent s'étaler sur une journée et il faut impérativement rester jusqu'à l'annonce du palmarès pour pouvoir prétendre aux récompenses.

Il est important de savoir que l'entrée aux compétitions interdépartementales, régionales et France sont payantes pour les familles. Les frais de déplacement ou d'hébergement éventuels restent à la charge des familles.

Les entraîneurs ne sont pas autorisés à véhiculer les gymnastes.

IMPORTANT : Les justaucorps doivent être rendu à la fin de la compétition- c'est nous qui les nettoyons !!!!

Les entraîneurs qualifiés du club forment leurs équipes en fonction du niveau, de l'âge et d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Je soussigné(e)

Parent de Groupe

Déclare avoir pris connaissance du règlement des compétitions

Fait à :

Le :

Signature